

# VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PIECES DESIREES	OÙ S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
<b>Extrait ou copie intégrale d'acte de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou indiquer votre date de naissance ainsi que les noms et prénoms de vos parents (filiation).	Gratuit	Si votre demande est faite par courrier, joindre une enveloppe timbrée à votre adresse accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité.
<b>Extrait d'acte de mariage</b>	Mairie du lieu de mariage	Indiquer la date de mariage, vos noms, prénoms et filiation.	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité.
<b>Livret de famille</b>	La demande de duplicata part de la commune du domicile.	Indiquer date mariage et état-civil des enfants.	Gratuit	
<b>Extrait d'acte de décès</b>	Mairie du lieu de décès	Nom et prénoms, date du décès.	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse accompagnée d'un justificatif du lien de parenté.
<b>Carte d'électeur</b>	Mairie du domicile	Pièce d'identité ou livret de famille - Justificatif de domicile	Gratuit	Avoir 18 ans avant le 28/02 de l'année suivante et être de nationalité française.
<b>Carte Nationale d'Identité (CNI) Pré-demande en ligne sur : <a href="http://predemande-cniants.gouv.fr/">http://predemande-cniants.gouv.fr/</a> ou retenir un Cerfa si pas d'accès internet</b>	<b>Service d'état-civil* 4, Rampe d'Olbiche 50300 AVRANCHES Tél. 02 33 89 29 43</b> Se munir de la carte périmée dans le cas d'un renouvellement. Si perte ou vol de la carte d'identité : déclaration de perte en mairie.	Extrait d'acte de naissance (copie intégrale pour les enfants nés de parents non mariés) - ou CNI à renouveler. Justificatif de domicile. 2 photos d'identité. Empreinte digitale à partir de 13 ans. Pour les majeurs domiciliés chez leurs parents, joindre une attestation parentale. En cas de divorce, joindre une copie du jugement.	Gratuit si vous remettez votre ancienne carte. Timbre fiscal 25 € dans le cas contraire.	Validité : 15 ans depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2014 pour les personnes majeurs. 10 ans pour les mineurs. PS : Toute carte délivrée aux personnes majeurs du 2/01/2004 au 31/12/2013 ont une validité de 15 ans par contre tous les pays étrangers même européens n'acceptent pas cette mesure et s'en tiennent à la date de validité inscrite.
<b>Passeport</b>	<b>Service d'état-civil* 4, Rampe d'Olbiche 50300 AVRANCHES Tél. 02 33 89 29 43</b> Ouverture au public du lundi au vendredi. Sur rendez-vous le samedi matin.	Extrait d'acte de naissance ou copie de la carte d'identité, justificatif domicile, 2 photos d'identité. Pour les majeurs domiciliés chez leurs parents, joindre une attestation parentale. Pour les mineurs : joindre copie de la carte d'identité du représentant de l'autorité parentale.	Timbre fiscal à 17 € pour les 0 -14 ans Timbre fiscal à 42 € pour les 15 -18 ans Timbre fiscal à 86 € Avec photos à fournir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour passeport individuel à un mineur la validité est de 5 ans.</li> <li>• Validité du passeport est de 10 ans</li> </ul> Plus de renseignements sur : <a href="http://www.service-public.fr/">http://www.service-public.fr/</a>

\*Les Mairies suivantes établissent aussi les titres d'identité : DUCEY : 02 33 48 50 52 - GRANVILLE : 02 33 50 96 06 - MORTAIN : 02 33 79 30 30  
PONTORSON : 02 33 60 00 18 - SAINT-HILAIRE : 02 33 79 38 70 - ST JAMES : 02 33 89 62 00

Véronique JOUAULT , Karine LUSQUIN et Karine GUILÉMIN sont à votre service pour faciliter vos démarches administratives aux jours et heures suivantes :

Lundi : 9h30-12h00 /16h30 à 19h00 et du mardi au vendredi : 9h30 à 12h00

Tél. : 02 33 58 10 57 - Site internet : un nouveau site internet est en cours, son nom sera diffusé ultérieurement - E-mail : [mairiemarceylesgreves@wanadoo.fr](mailto:mairiemarceylesgreves@wanadoo.fr)

**POUR PLUS D'INFORMATION, VOUS POUVEZ CONSULTER LE SITE INTERNET : SERVICE-PUBLIC.FR, PAGE « PAPIERS CITOYENNETÉ »**